



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission des institutions

Mandat d'initiative

La réforme du mode de scrutin au Québec

Formulaire de consultation

Pour participer aux travaux de la Commission des institutions, vous devez répondre à une ou plusieurs questions ci-dessous. Chacune d'elles est extraite du document de consultation intitulé *La réforme du mode de scrutin au Québec*. La date limite pour faire parvenir votre opinion est le **21 novembre 2002**.

Nom, Prénom : Chené, François-Olivier

Organisation :

Si l'opinion ci-dessous représente celle d'un organisme, inscrivez son nom.

1.1. DOIT-ON RÉFORMER NOTRE MODE DE SCRUTIN?

▪ *L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉFORME ET LE CHOIX D'UN MODE DE SCRUTIN*

Un changement de mode de scrutin permettrait-il de maintenir ou d'améliorer la participation électorale?

Un changement de mode de scrutin aurait-il un impact sur la manière de faire de la politique, améliorant ainsi la confiance des citoyens envers les élus?

Selon moi, changer le mode de scrutin serait rendre un service incommensurable à une population qui se lasse de plus en plus de la politique. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène

- La population semble avoir l'impression d'être loin du point décisionnel et que son point de vue n'a pas assez d'importance dans le processus de décision du gouvernement. Des assemblées régionales, auxquelles le député aurait un rôle actif, seraient probablement un moyen de rapprocher les gens du processus politique. Cependant, ce processus n'est possible que si la population est plus sensibilisée, principalement par des débats politiques à travers les médias, en particulier à la télévision où des émissions régulières sur les questions politiques importantes seraient débattues en direct avec des représentants politiques. Elle doit être en outre informée et éduquée sur ce qu'est vraiment la méthode d'une prise de décision et les institutions politiques du Québec, pour mieux les comprendre, et donc mieux y participer, et ce, dès le secondaire.

- De graves problèmes sont inhérents au système actuel. Premièrement, le mode de choix du gouvernement comporte un biais majeur dans la décision à prendre lors des élections. Le rôle du député y est relégué à un plan secondaire, même si c'est lui ou elle qui organise la campagne électorale dans son comté. Le vote est plus souvent partisan. Il devient donc directement fonction du choix du parti que l'on veut au gouvernement. Ainsi, le député prend souvent l'image d'un intermédiaire nécessaire pour que le parti que l'électeur préfère soit majoritaire. Son rôle de

représentant du comté est trop souvent oublié, ce qui contribue au sentiment de la population d'être éloignée du processus décisionnel.

- Il serait donc important que la préférence pour un parti comme potentiel gouvernement et celle pour un candidat comme potentiel député soient beaucoup plus associés l'une de l'autre. Il faut donc trouver un moyen pour que les électeurs puissent s'exprimer autant sur le parti qu'ils veulent porter au pouvoir et le député qu'ils veulent dans leur comté. Un mode de scrutin à deux bulletins de votes pourrait accroître la participation électorale populaire.

- Un autre biais majeur du système électoral actuel et qui décourage des électeurs à aller voter, est le phénomène du vote inutile. Certaines circonscriptions se présentent comme des véritables forteresses pro Parti Libéral du Québec (PLQ) ou pro Parti Québécois (PQ), ou encore pro Action Démocratique du Québec (ADQ). Si un électeur désire contribuer à porter un parti au pouvoir, mais qu'il se trouve dans une forteresse d'un camp adverse, son vote devient pour lui totalement inutile, puisqu'il est minoritaire. Ainsi, le mode de scrutin actuel décourage certaines personnes à voter, puisqu'elles considèrent leur vote inutile, dans le contexte du système majoritaire uninominal à un tour.

- Un autre point dissonant du système actuel est celui de la ligne de parti qui donne en plus l'impression que le représentant du comté de l'électeur n'a aucun pouvoir dans le processus décisionnel, et donc que les intérêts des électeurs ne peuvent être défendus par le député, agrandissant l'écart entre la population et la politique, ce qui est inacceptable dans une démocratie. Cet écart décourage les gens à participer de quelque façon que ce soit aux questions politiques, le peu de gens aux consultations populaires sur les réformes du mode de scrutin n'en est qu'un exemple minime à côté du découragement profond de la population.

- Un dernier point à exposer ici, parmi bien d'autres lacunes profondes du système actuel, serait l'encouragement d'un système bipartite, où deux grands partis ont la presque totalité des sièges aux chambres des représentants, l'exemple le plus flagrant étant les Etats-Unis où seuls deux partis (les Républicains et les Démocrates) ont réussi à avoir le contrôle du gouvernement. Ce phénomène,

caractéristique du système majoritaire uninominal à un tour, empêche la circulation d'idées au Parlement, puisque rares sont les tiers partis qui obtiennent des sièges aux chambres des représentants. Les débats se sclérosent autour de vieilles rivalités entre deux gros partis qui apportent souvent les mêmes idées. Pour faire entrer de nouvelles idées dans les débats, il faudrait que de nouveaux partis aient accès à l'Assemblée Nationale, ce qui ferait en sorte que les électeurs auraient plus l'impression que l'Assemblée Nationale est un lieu où des idées sont échangées, rendant ainsi le Parlement plus attrayant, même plus intéressant.

Qu'attendez-vous du travail d'un député?

Le rôle du député doit être vraiment celui de représentant de son comté dans l'Assemblée Nationale et de l'Assemblée Nationale dans son comté. Pour ce faire, il doit prendre une place beaucoup plus active dans son rôle d'intermédiaire et d'interprète entre la population et le Parlement. Il doit informer la population des différentes solutions possibles d'un problème politique quelconque, et de celles qui sont favorisées par le Parlement ou le gouvernement. Il doit en outre informer le gouvernement de ce que pense la population de son comté. Il a donc un rôle d'informateur. Plus que cela, il doit aider la population à participer à la décision, il doit déterminer avec la population quelle serait l'option favorisée par le comté.

Il ne devrait pas attendre que les gens viennent à lui pour lui exposer les problèmes du comté, mais plutôt les inciter à participer plus régulièrement au processus politique, inviter la population à venir à lui, et même aller vers la population. Concrètement, ce rôle pourrait se traduire par des Assemblées Régionales auxquelles le député du comté y aurait une place privilégiée, sans pour autant être le président de ladite assemblée, rendre les bureaux du député plus accessibles, plus visibles, mettre en place de nombreux moyens pour que la communication se fasse beaucoup plus facilement entre le député et ses électeurs, bref, faire en sorte que le député et ses électeurs soient beaucoup plus en contact l'un avec les autres.

*Lors d'une élection, quels sont les principaux motifs qui influencent votre vote?
Mettez en ordre les éléments suivants, du plus important (« 1 ») au moins
important (« 7 ») :*

- *Le candidat* 2
- *Le parti* 4
- *Le chef de parti* 3
- *Les idées, le programme* 1
- *La performance du gouvernement* 5
- *La performance du premier ministre* 6
- *Autre (précisez)* La performance de 7
l'opposition

*Seriez-vous en faveur d'un mode de scrutin qui dégage une majorité
parlementaire, assurant la formation d'un gouvernement par un seul parti, ou
plutôt d'un mode qui assure une représentation plus fidèle de l'opinion des
électeurs à l'Assemblée nationale?*

Le gouvernement formé par un seul parti est tout de même, malgré les problèmes dont il a été question plus haut, plus souhaitable qu'un gouvernement de coalition ou une situation de cohabitation. L'instabilité politique qui est causée par les dernières situations est à éviter, puisqu'il en résulte un manque de cohérence à l'intérieur même de l'administration quotidienne du pays, et peut même aboutir à de véritables fissures à l'intérieur d'un même gouvernement. Il faut donc, tout en respectant la volonté populaire plus qu'il n'est fait maintenant, en favorisant l'apparition de parti tiers à l'assemblée législative, garder une certaine stabilité dans le pouvoir exécutif. Par contre, cela n'est possible que si les pouvoirs exécutif et législatif sont dissociés l'un de l'autre, par des réformes qui seront proposées plus loin dans ce mémoire.

▪ *COMMENT PRENDRE UNE DÉCISION?*

Dans l'éventualité d'une réforme, à quel moment un nouveau mode de scrutin devrait-il être mis en place?

Devrait-on consulter les citoyens par voie de référendum afin de choisir le mode de scrutin qui sera utilisé au Québec?

Un vote des députés à l'Assemblée nationale serait-il suffisant pour procéder au choix d'un mode de scrutin?

Le cas échéant, devrait-on exiger un vote majoritaire des 2/3 des députés, comme lors de certaines décisions importantes?

La réforme électorale est urgente, puisque les problèmes inhérents au système actuel sont tellement profonds, qu'attendre trop longtemps serait réduire considérablement son efficacité. Si adopter la totalité des réformes envisagées n'est pas possible avant les prochaines élections, il faudrait du moins amorcer plusieurs de ces réformes. Il serait idéal que les élections comme nous les avons connues, c'est-à-dire avec le système majoritaire uninominal à un tour, ne se reproduisent plus et que les prochaines élections soient les premières à se réaliser selon les réformes que la présente commission proposera à Québec.

Les réformes à faire sont nombreuses, les choix sont vastes. Il est donc très difficile, voire impossible, de synthétiser toutes ces réformes en une question, dont la réponse se limiterait à « oui » ou « non ». Dans le cas d'un dossier aussi complexe et aussi vaste, la méthode de la consultation populaire accessible à tous est probablement celle qui se rapproche le plus d'un référendum, tout en demeurant applicable et efficace. Cette vaste campagne de consultation populaire tient donc, en quelque sorte, lieu de référendum. Les propositions des États Généraux qui suivront, pourront donc passer à l'Assemblée nationale, qui aura à voter si elle accepte ou non les réformes. Ce vote devrait être libéré du principe de ligne de parti et secret. De plus, puisque la question de la réforme électorale est importante, une majorité des deux tiers devrait être requise.

1.2. ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN EN VIGUEUR AU QUÉBEC

- *LA SIMPLICITÉ DU SYSTÈME ACTUEL ET LA TRANSITION POLITIQUE QUÉBÉCOISE*

Trouvez-vous que le mode de scrutin actuel, le mode majoritaire à un tour, est un système simple?

S'il y avait des modifications apportées au mode de scrutin actuellement en vigueur, souhaiteriez-vous que le nouveau système conserve certaines caractéristiques du système actuel? Si oui, lesquelles?

Il est difficile d'être en désaccord avec cette première question. Bien sûr, le système électoral actuel est très simple, trop simple, même, jusqu'à en devenir simpliste. Ce système n'est pas fait pour que la volonté populaire soit bien exprimée dans le Parlement. Beaucoup de lacunes à ce système, déjà exposées au début de ce mémoire, font en sorte que les électeurs ne votent pas en fonction de leurs vraies convictions ou ont l'impression de faire un vote inutile. Une population aussi nombreuse que 7 millions d'habitants n'est certainement pas séparée en deux camps bien définis. Avec la multitude des gens vient la multitude des opinions et des visions d'une réalité, ce qui n'est pas représenté dans le Parlement ou la multitude d'idées n'est pas favorisée, puisque le choix de partis est très restreint, phénomène qui est caractéristique du système majoritaire uninominal à un tour.

Il faudrait donc mieux représenter cette diversité d'idées dans la chambre législative. Par contre, le système actuel possède quelques avantages qu'il serait dommage d'éradiquer avec le reste. Par exemple, il est très stable. Peut-être est-il trop stable lorsqu'il est le seul système en vigueur dans une société, mais allié à un autre système moins stable, il permet une cohérence et une meilleure efficacité de l'appareil politique de cette société. De plus, le fait d'avoir des représentants de circonscriptions augmente le sentiment d'appartenance des électeurs face aux élus et peut servir de base déjà solide pour amorcer le principe des Assemblées Régionales, où ces députés seront les véritables représentants du comté. Ces deux

avantages sont primordiaux et doivent être gardés dans un prochain système électoral au Québec.

▪ *LE LIEN ÉLECTEUR-ÉLU*

Connaissez-vous votre circonscription électorale?

Connaissez-vous votre député? Avez-vous déjà formulé une demande à votre député?

Un député peut-il parler au nom des électeurs ayant appuyé un autre parti que le sien?

Je connais mon député, mais je n'ai une idée que vague du nom de ma circonscription et des autres villes qui se retrouvent dans cette circonscription. Je n'ai jamais formulé de demandes à mon député. Je ne sais pas non plus ni l'adresse ni l'emplacement de son bureau. À vrai dire, je ne l'ai vu que très peu depuis qu'il est député de notre comté, et le plus souvent dans des occasions qui n'étaient pas réellement dans le contexte politique de représentant des électeurs du comté à l'Assemblée nationale.

Dans le contexte actuel, un député pourrait difficilement parler au nom de gens qui n'ont pas appuyé son parti, puisque les idées circulent très peu entre le député et ses électeurs. La plupart des réunions de comté qui se font, s'organisent dans un contexte partisan, c'est-à-dire qu'elles sont des réunions où seuls les membres du parti sont invités à parler avec le député. Les seuls autres contacts député-électeurs sont dans des initiatives personnelles d'électeurs qui se sont donnés la peine d'aller voir le député. Il est par contre possible de changer cette situation en organisant régulièrement des assemblées régionales non partisans où tous les électeurs pourront s'exprimer dans un lieu public de rencontre.

▪ *LA TAILLE ET LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS*

Ressentez-vous une appartenance à votre circonscription électorale?

À quel territoire ressentez-vous le plus une appartenance?

- *Votre municipalité?*
- *Votre circonscription électorale?* ×
- *Votre région*
- *Une autre entité? Précisez*

Cette réponse ne correspond à la réalité actuelle, mais plutôt à un idéal quant à l'avenir du Québec, où la circonscription électorale devrait prendre une plus grande place.

Croyez-vous que la carte électorale et le mode de scrutin actuels avantagent certains territoires (des grands centres comme Montréal et Québec, certaines régions...)? Si oui, lesquels?

À vrai dire, c'est une question à laquelle je ne peux répondre, étant donné mon manque de connaissances dans ce domaine-ci.

▪ *L'EFFICACITÉ ET LA STABILITÉ DU GOUVERNEMENT*

Un mode de scrutin doit-il, selon vous, permettre la formation d'un gouvernement fort et efficace?

Croyez-vous que le mode majoritaire actuel soit le plus apte à assurer la formation d'un gouvernement stable et efficace?

Le gouvernement doit être fort et efficace. Pas absolument, mais relativement. La force et l'efficacité du gouvernement doivent donc être réduites par la diversité de partis à l'Assemblée nationale et par la libération du principe de ligne de parti. Il

faut donc séparer les pouvoirs exécutif et législatif, afin d'avoir un pouvoir exécutif plutôt efficace, avec un pouvoir législatif moins efficace, mais où les idées circulent plus. En ce moment, ces deux pouvoirs sont plutôt confondus, ce qui fait en sorte que le pouvoir exécutif a une mainmise sur le pouvoir législatif, mainmise qui doit être amenuisée.

▪ *DES REPRÉSENTANTS ET UN GOUVERNEMENT RESPONSABLES*

Au moment des élections, trouvez-vous important de pouvoir reconnaître les responsables des décisions politiques qui vous concernent et de pouvoir, par votre vote, exprimer votre opinion sur leur travail? Si oui, croyez-vous que le système actuel vous permet d'exprimer clairement votre position face aux politiques du gouvernement en place?

Croyez-vous que le mode de scrutin actuel permet de responsabiliser les gouvernants face à leurs engagements envers les électeurs?

Le système actuel ne permet pas de responsabiliser le gouvernement face à ses électeurs. L'abîme qui existe entre les deux est trop grand et semble parfois infranchissable.

De plus, le vote, à l'heure actuelle, n'est que partisan. Les électeurs ne peuvent donc pas s'exprimer sur le travail du représentant du gouvernement.

Enfin, on n'entend presque pas parler du travail du gouvernement et des élus que par les polémiques ou les gestes symboliques, le restant de l'administration étant relégué dans l'ombre.

▪ *LES DISTORSIONS DE LA REPRÉSENTATION*

Le scrutin majoritaire permet à un parti de remporter une majorité de sièges et de former le gouvernement sans gagner une majorité de votes. Trouvez-vous cela acceptable ou inacceptable?

Le scrutin majoritaire favorise la représentation du parti au pouvoir à l'Assemblée nationale, en lui assurant une prime en sièges, au détriment du parti arrivé deuxième et des petits partis. Trouvez-vous cela acceptable ou inacceptable?

Le scrutin majoritaire reproduit-il à l'Assemblée nationale la volonté que les électeurs ont exprimée aux élections?

Croyez-vous que les électeurs du Québec souffrent d'un « déficit démocratique »?

Il est dommage qu'il puisse arriver qu'une majorité de la population puisse ne pas faire élire le parti qu'elle a choisi pour devenir le prochain gouvernement. C'est pourquoi il faut apporter des modifications au système actuel pour corriger, ne serait-ce que partiellement, cette aberration électorale.

Il est aussi inacceptable que le parti au pouvoir obtienne une prime en sièges à l'Assemblée nationale, puisqu'elle augmente les distorsions entre la volonté populaire et la représentation au Parlement.

Le « déficit démocratique » au Québec est en ce moment d'autant plus grave que beaucoup d'électeurs ne se rendent pas compte qu'ils devraient prendre plus de place dans le processus décisionnel québécois. Les gens n'ont plus l'habitude d'être mobilisés pour des questions politiques quotidiennes, même s'ils ont leur mot à placer. Le fait de n'avoir pas beaucoup de pouvoirs décourage la population à s'impliquer dans la politique, ce qui explique, entre autres choses, la lassitude des Québécois face à la politique.

▪ *LA PLACE DES TIERS PARTIS ET LE « VOTE UTILE »*

Croyez-vous que le système actuel freine l'émergence de partis nouveaux ou marginaux?

Avez-vous déjà voté pour un autre parti que celui que vous préférez (ou annulé votre vote) parce que vous pensiez que votre parti préféré n'avait aucune chance de faire élire son candidat ou encore parce que ce parti n'avait aucune chance de former le gouvernement?

Les nouveaux partis, les partis qui ne sont pas les deux grands favorisés par le système, n'ont pas la chance d'avoir une bonne tribune au Parlement, même si une proportion relativement importante appuie ce parti. Par exemple, aux dernières élections générales, le parti de l'ADQ avait un appui populaire de 12%, tandis que le chef de l'ADQ, Mario Dumont, était le seul député de son parti. Ces chiffres découragent grandement beaucoup de personnes qui voudraient fonder un parti, mais qui ne croient pas avoir leur chance dans un système de parti qui est trop élitiste.

Le phénomène de voter contre ses propres convictions n'est pas rare dans les situations de vote inutile. Cette façon de faire doit être corrigée, en changeant le système, de façon qu'une telle situation se présente le moins possible.

▪ *LA REPRÉSENTATION DES FEMMES*

Quels seraient les meilleurs moyens de maintenir ou d'améliorer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale? De telles mesures sont-elles nécessaires?

« Sous des scrutins majoritaires uninominaux à un tour, 11% des parlementaires de la planète sont des femmes et sous des systèmes de représentation proportionnelle, 20% des parlementaires de la planète sont des femmes (source : Institute for

democracy and electoral assistance) »¹. Il est fort probable que dans un système mixte, les femmes seront mieux représentées que dans le système actuel, puisque les choix de certains candidats se feraient par liste choisie par le parti, donc ces députés seraient choisis selon leurs qualités, et non selon leur image, qui est souvent importante dans le cadre d'une campagne électorale. Malheureusement, l'image de la femme n'est encore assez bien associée à celle de la politique, c'est pourquoi des débats d'images peuvent tourner en la défaveur des femmes. Ainsi, une fois que les femmes auront pris une meilleure place dans la politique, grâce au système mixte, le problème de l'image ne s'appliquera plus aux femmes.

▪ *LA REPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES ET DES MINORITÉS*

Faut-il prévoir des moyens afin d'assurer la représentation des nations autochtones et des minorités linguistiques et culturelles à l'Assemblée nationale?

La même façon de penser peut s'appliquer aux minorités ethniques et aux autochtones, dans la mesure où ils veulent participer à la politique. Les candidats de listes, choisis pour leurs qualités, auront plus de chance d'être choisis parmi plusieurs minorités ethniques, en espérant que l'intégration se fasse bien. De plus, pour assurer une meilleure écoute des différentes ethnies, dans le contexte cosmopolite de plus en plus présent, il faudrait permettre une coopération étroite entre le ministère de la culture et les différents groupes ethniques et leurs représentants.

¹ *Mouvement pour la démocratie nouvelle*, Page consultée en ligne
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca> (Page consultée le 19 novembre 2002)

1.3. LES EFFETS ET LES MODALITÉS D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL OU MIXTE

▪ *LE SEUIL DE REPRÉSENTATION*

Seriez-vous favorable à l'imposition d'un seuil de représentativité à l'Assemblée, afin d'éviter la présence de certains partis marginaux, ainsi que l'éclatement des grandes tendances? Si oui, ce seuil devrait-il être faible, élevé ou modéré?

Établir un seuil de représentativité est souhaitable, pour que les partis qui aient accès à l'Assemblée nationale aient un minimum de cohérence. Ce seuil serait par contre plutôt faible, de l'ordre des 5%, ce qui représente un appui populaire assez considérable pour que les revendications de tels partis soient pris en compte dans l'Assemblée nationale.

▪ *LA POSSIBILITÉ D'AVOIR DEUX VOTES*

Au moment des élections générales, aimeriez-vous avoir la possibilité d'exprimer deux votes distincts, un pour votre candidat favori dans votre circonscription et un autre pour le parti que vous préférez (même si ce n'est pas le même que celui de votre candidat de circonscription)?

Le vote mixte est probablement le meilleur choix qu'on pourrait faire pour le Québec, pour garder le système de députation et de stabilité, tout en corrigeant partiellement les distorsions du système actuel. Le système de deux votes distincts aux élections est primordial pour que les électeurs puissent mieux exprimer leur véritable opinion.

▪ *UNE LISTE OUVERTE OU UNE LISTE BLOQUÉE?*

Si votre bulletin de vote présentait des listes de candidats de différents partis, auriez-vous tendance à voter

- *directement pour le parti, en acceptant ses candidats dans l'ordre qu'il a choisi?*
- *pour les candidats d'un même parti, mais dans l'ordre que vous préférez?*
- *pour les candidats de n'importe quel parti, selon vos préférences?*

Je choisirais directement pour le parti, en acceptant ses candidats, dans l'ordre qu'il a choisi, pour éviter que les votes d'image soient encore aussi présent que dans le système majoritaire uninominal à un tour, et parce que les listes choisies par le parti sont établies en fonction des qualités des candidats présentés, choix qui doit revenir à ceux qui connaissent bien ces candidats, c'est-à-dire le parti lui-même.

- *LE DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS DANS UN SYSTÈME PROPORTIONNEL*

Peut-on diviser le territoire du Québec en « régions naturelles » auxquelles s'identifient les citoyens? Si oui, est-il possible de procéder à un découpage des circonscriptions respectant les frontières de ces régions?

Si une représentation proportionnelle était adoptée, serait-il adéquat de faire correspondre les circonscriptions aux dix-sept régions administratives actuelles du Québec?

Y aurait-il des inconvénients à la création de circonscriptions plus grandes

- *pour les citoyens?*
- *pour les députés?*

Dans le système mixte qui est favorisé dans ce mémoire, parmi 175 sièges à l'Assemblée nationale, cent (100) députés seraient choisis par scrutin majoritaire uninominal à un tour, soit un peu moins de 60%; et les soixante-quinze (75) autres seront choisis par scrutin de liste, à l'aide d'un vote proportionnel.

Dans ce système, donc, les circonscriptions demeurent relativement petites, ce qui permet un meilleur lien entre le député et ses électeurs, et qui permet encore les Assemblées régionales, avec comme participant le député de comté, ce que le fait d'agrandir les circonscriptions ne permettrait pas.

▪ *LES GOUVERNEMENTS DE COALITION*

Un nouveau mode de scrutin modifierait-il la façon de former les gouvernements et la façon de gouverner?

Un gouvernement de coalition serait-il moins efficace et moins stable qu'un gouvernement élu au scrutin majoritaire?

L'opposition serait-elle plus forte et plus efficace dans un système proportionnel (ou mixte)?

La façon de former le gouvernement demeurerait la même, malgré toutes les réformes proposées jusqu'à maintenant. Cependant, il ne se retrouverait pas avec la même immunité qu'actuellement, ce qui corrigerait grandement un biais majeur que nous connaissons maintenant.

La coalition n'est pas souhaitable, puisqu'elle rendrait le système trop instable, et surtout trop inefficace. Elle exacerbe les problèmes à l'intérieur même du pouvoir décisionnel, ce qui cause une fatigue chez la population et chez les politiques.

L'opposition serait plus forte dans un système mixte, mais moins unique. Autrement dit, l'écart entre les grands et les petits partis serait amoindri, donc l'opposition serait plus forte en sièges; et il y aura plus de points de vue venant de l'opposition pour enrichir les débats, la rendant plus forte en idées. Par contre, elle serait moins unique et moins cohérente parce qu'elle serait formée de plus qu'un parti, donc n'aurait pas une ligne de pensée, ce qui est souhaitable pour avoir une vraie opposition à un pouvoir.

- *LES MÉTHODES DE CALCUL*

La complexité des méthodes de calcul de répartition des sièges dans un mode proportionnel ou mixte est-elle un obstacle à l'adoption d'un nouveau système?

La complexité du système mixte n'est pas extrêmement grande, et elle ne concerne pas tous les électeurs, mais seulement ceux qui seront mandatés pour faire le calcul. La simplicité du système actuel est un plus grand obstacle à sa légitimité en tant qu'institution démocratique que la complexité relative d'un système qui ait l'avantage d'être relativement représentatif et relativement stable.

- *DEUX CATÉGORIES DE DÉPUTÉS?*

Dans un système où on élirait à la fois des députés « de circonscription » et des députés « supplémentaires », ces derniers auraient-ils un rôle différent des premiers?

Les députés « supplémentaires » devraient-ils être élus au plan régional ou national?

Les députés « supplémentaires » et les députés « de circonscription » auront certes des rôles différents. Ces derniers auront à se préoccuper de leur circonscription et pourront se concentrer sur elles, d'autant plus que les députés « supplémentaires » pourront avoir plus de responsabilités au Parlement et au gouvernement. De leur côté, les députés « supplémentaires » n'ont pas à s'occuper de circonscriptions ou de mener une campagne électorale, et sont plutôt nommés à partir de leurs qualités quant à la gestion nationale. Ainsi, les rôles de chacun se complètent. Donc, dans un vote législatif, les députés « supplémentaires » voteront selon leurs convictions quant à l'utilité nationale, et les députés « de circonscription » auront la responsabilité de voter en fonction de leur comté, leur rôle de représentant de la circonscription étant beaucoup plus grand.

▪ *LA DOUBLE CANDIDATURE*

Si on adoptait un système mixte, un candidat devrait-il avoir le droit de se présenter à la fois dans une circonscription locale et sur la liste de son parti?

Il peut être possible qu'un candidat se présente comme député et dans la liste de parti. Cependant, il faut assumer que dans le cas d'un gain dans les deux, c'est la circonscription qui doit avoir la priorité sur la liste.

▪ *LE NOMBRE DE DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Seriez-vous d'accord pour ajouter un certain nombre de députés aux 125 actuels, afin d'augmenter la proportionnalité de la chambre? Si oui, combien de sièges supplémentaires souhaiteriez-vous?

Comme il a été dit un peu plus haut, il serait bien d'attribuer 100 sièges pour des députés de comtés, et y ajouter 75 députés choisis d'un scrutin de liste, pour un total de 1750 sièges à l'Assemblée nationale, y ajoutant ainsi 50 sièges.

▪ *LA REPRÉSENTATION DES PARTIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Y aurait-il des avantages pour les grands partis à l'adoption d'un mode proportionnel ou mixte?

Un mode de scrutin proportionnel ou mixte donnerait-il nécessairement une meilleure représentation des petits partis à l'Assemblée nationale?

Les avantages à prendre un système mixte sont nombreux et ont déjà longuement été exposés dans le présent mémoire. Les avantages sont :

- Une meilleure représentativité de la volonté populaire à l'Assemblée nationale;
- Le choix des électeurs est mieux exprimé, par le double vote, celui du député et celui du parti à mettre au pouvoir;

- Il y a plus de petits partis qui peuvent accéder au Parlement (selon le seuil de 5%), améliorant le débat dans l'Assemblée nationale;
- Un gouvernement qui reste stable;
- Une représentation de comté qui demeure et qui même devient plus efficace que dans le système actuel, grâce aux Assemblées régionales.

▪ **QUEL MODE DE SCRUTIN CHOISIR?**

Après avoir réfléchi aux diverses avenues possibles, quelle façon d'élire vos députés préféreriez-vous?

- *Le système actuel, soit le mode majoritaire uninominal à un tour?*
- *Un autre mode majoritaire, soit :*
 - *un scrutin à deux tours?*
 - *un scrutin où vous placeriez les candidats en ordre de préférence et qui permettrait, comme dans le système actuel, d'élire un seul député par circonscription?*
- *Un mode permettant d'obtenir une assemblée dont la composition représente plus fidèlement le pourcentage de votes obtenu par chaque parti, soit :*
 - *un scrutin où vous choisiriez parmi des listes de candidats?*
 - *un scrutin où vous placeriez les candidats en ordre de préférence et qui permettrait d'élire plusieurs députés par circonscription?*
 - *→ un scrutin « mixte », où vous pourriez élire à la fois des députés comme dans le système actuel et des députés selon un mode proportionnel? ←*
- *Une autre solution?*

Le système à adopter serait le système mixte, où les électeurs choisiraient le député de leur circonscription et le parti qu'ils veulent porter au pouvoir exécutif. Avec

175 sièges à la Chambre, 100 seront attribués par scrutin majoritaire uninominal à un tour et 75 par vote proportionnel, où les candidats seront choisis selon la liste soumise par le parti.

Le vote proportionnel n'est pas compensatoire, c'est-à-dire qu'il ne corrige pas entièrement les distorsions du vote majoritaire uninominal à un tour. La correction est partielle, pour garder une certaine stabilité, tout en respectant plus la volonté populaire, ce qui devrait être le principal but de toute démocratie digne de ce nom.

Nous vous remercions de votre participation!

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter :

M^e Louis Breault

Secrétaire de la Commission des institutions

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3^e étage, Bureau 3.34c

Québec (Québec)

G1A 1A3

Téléphone : (418) 643-2722

Télécopieur : (418) 643-0248

Courriel : lbreault@assnat.qc.ca